

Image not found or type unknown



La confidentialité des pièces portées au dossier

Par **lisette8868**, le **10/02/2009** à **20:17**

Bonjour, rnje dois passer devant le juge pour révaluer la pension alimentaire, je suis remarié, nous devons fournir les revenus du couple (fiche de paye) ainsi que tout un tas de factures (y compris des factures qui concernent les enfants de mon conjoints - fac de portables, etc..) ces pièces vont elles être "montrées" à mon ex-conjoint alors qu'elle ne le concernent pas
???rnmmerci de me répondre,